



En soutenant l'AGEDEN, vous contribuez au développement de solutions énergétiques respectueuses de l'environnement.

LES COTISATIONS 2019 SONT LES SUIVANTES :

Collège A - Personnes physiques

- * Adhésion normale : 20 €
- * Etudiants, précaires : 10 €
- * Adhésion solidaire : minimum 20 €

Collège C - Entreprises et leurs organismes représentatifs

- * Organismes représentatifs: 200 €
- * Entreprises :
 - jusqu'à 5 salariés : 100 €
 - de 6 à 10 salariés : 200 €
 - de 11 à 30 salariés : 400 €
 - de 31 à 50 salariés : 800 €
 - de 51 à 100 salariés : 1500 €
 - de 101 à 500 salariés : 2000 €
 - plus de 500 salariés : 4000 €

Collège B – Collectivités

- * Pour toutes les collectivités : 100 €

Collège D - Autres personnes morales

- * Associations, organismes sans salariés : 50 €
- * Associations, organismes:
 - jusqu'à 10 salariés : 100 €
 - de 11 à 50 salariés : 200 €
 - de 51 à 100 salariés : 500 €
 - plus de 100 salariés : 1000 €

J'adhère à l'association AGEDEN – Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Isère. Adhésion :€

(facultatif) J'effectue un don de€.

TOTAL : €

Date de l'adhésion :/...../.....

Nom et Prénom OU Organisme:.....

Adresse : Code postal : Ville :

Tél : Email :

BULLETIN A RENVOYER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE REGLEMENT À L'ADRESSE CI-DESSOUS :



AGEDEN - Adhésions
14 avenue Benoit Frachon
38400 Saint Martin d'Hères

Association loi 1901

N°SIRET : 320 268 055 000 52 – Code APE 9499Z

IBAN : FR76 1390 6000 4347 0393 3700 055

Aimeriez-vous vous investir personnellement en donnant un peu de votre temps et être bénévole à l'AGEDEN ?

.....
.....
.....
.....